

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices, annonces, titulaires, ordo des fidèles. — II Quarante-Heures : avis au clergé. — III Congrès de colonisation. — IV Caisse ecclésiastique : avis au clergé. — V M. l'abbé Brisset. — VI Le R. P. Baroux, missionnaire apostolique. — VII Congrégation des Rites, chant et récitation publique des Litanies. — VIII Apostolat de la Prière ou Ligne du Sacré-Cœur. — IX L'instruction religieuse dans l'enseignement public en Angleterre. — X Le premier prêtre zoulou. — XI Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — *Dimanche, le 4.* — A 8 heures, confirmation suivie de la messe.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 4, on annonce la fête de l'Immaculée-Conception. J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 18 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Constant, de Sainte-Lucie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Thomas et, par anticipation, de Sainte-Anastasia (Lachute), de Saint-Jean et de Sainte-Mélanie.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité anticipée de Sainte-Victoire.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité de Sainte-Lucie (Disraëli) et, par anticipation, de Saint-Etienne (Bolton).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Lazare.

J. S.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 4 décembre

Office et messe du 2e dim. de l'Avent, *semi-double* ; mém. de Ste Barbe, 3e orals. *Deus qui de beatae.* — Les vêpres de S. Pierre Chrysologue, *double* ; dans l'hymne *Iste confessor* on dit *supremos...* ; mém. du dim. et de S. Sabbas.

J. S.

QUARANTE-HEURES

Avis au clergé

PAR ordonnance de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, le second jour des Quarante-Heures, on chantera désormais la messe solennelle du Sacré-Cœur de Jésus, messe *miserebitur*, avec *gloria* et *credo*.

CONGRES DE COLONISATION

L'ATTENTION publique a été vivement excitée par la tenue à Montréal, ces jours derniers, d'un congrès de colonisation.

Il nous est impossible de donner en détail le compte-rendu des séances de ce congrès. Plusieurs livraisons de notre journal, au reste, n'y suffiraient pas. Un rapport officiel sera imprimé, espérons-le, et nos lecteurs feront bien de se le procurer : ils y trouveront ample matière à lire sur les richesses de notre sol, sur les avantages de la culture, et sur les ressources offertes aux enfants du pays dans plusieurs régions encore inexplorées de la Province de Québec et du Manitoba.

Tous ces faits, exposés, par les orateurs qui ont pris part au congrès, avec une éloquence persuasive, nous ont parus bien consolants. Ils font entrevoir, sinon la cessation complète, du moins la diminution de l'émigration de nos compatriotes vers l'étranger ! Ils enrayeront aussi, dans une mesure considérable, le funeste mouvement qui apporte des campagnes dans les grandes villes tant de braves fils de cultivateurs, presque fatalement condamnés à grossir l'armée déjà nombreuse des pauvres, des déclassés et des désœuvrés.

Une autre constatation qui se dégage de ce congrès, l'un des plus beaux qui se soient tenus à Montréal, c'est l'union qui ne manque jamais de se manifester, intime, profonde et faite de confiance réciproque, entre les autorités civiles et les autorités religieuses, chaque fois qu'il est question dans notre Province de promouvoir une œuvre vraiment nationale.

d'
ce
pi
de
te)

ve
go
exi
'
ter
l
gie
me
l
ma
san
moi
L
tout
dan
faill
L
null
resté
N
com
tiens
Il
qu'at
plant
riviè
ville

C'est principalement pour marquer cette entente, dont il est permis d'espérer les plus heureux fruits, que nous tenions à dire un mot de ce congrès, et que nous allons reproduire les réponses aux adresses présentées, à cette occasion, aux représentants officiels de l'Eglise et de l'Etat, Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, et Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, M. Jetté.

Discours de Mgr Bruchési

M. le président,

Je regrette de ne pouvoir, en cette circonstance, évoquer des souvenirs comme ceux que rappelait, il y a un instant, M. le lieutenant-gouverneur. Mais il y a quarante ans, je ne pouvais pas savoir qu'il existait à Montréal une société de colonisation.

Je sais qu'il y en a une aujourd'hui et j'ai été heureux d'en accepter le patronage.

Elle se propose une œuvre que vous avez appelée avec raison religieuse et nationale et qui, à ce double titre, se recommande hautement au zèle et à la sympathie de tous.

Mon concours bien sincère lui est assuré ; ma parole, ma plume et ma bourse, autant qu'il se pourra, seront à son service et je puis ici sans crainte promettre en même temps l'appui non moins dévoué de mon clergé.

Le clergé, M. le président, ce n'est pas moi seul, qui le dit, c'est tout notre peuple, a été le premier à l'œuvre, dans nos campagnes et dans nos villes, partout où il y avait du bien à accomplir, et il ne faillira pas plus dans l'avenir que dans le passé à son devoir.

La religion et la patrie sont deux choses qui ne peuvent se séparer nulle part et dans notre Canada moins qu'ailleurs, si nous voulons rester fidèles aux traditions de notre berceau.

Nos pères, qui vinrent ici fonder une colonie, n'y apparurent pas comme de simples explorateurs, mais avant tout comme de fiers chrétiens.

Ils s'emparèrent du sol au nom du roi du ciel, en même temps qu'au nom du roi de France et, à côté du drapeau fleurdelysé, ils plantèrent l'étendard de la croix. Ils baptisèrent nos fleuves et nos rivières, en leur donnant des noms de saints et voulurent mettre notre ville sous la protection de la Vierge Marie.

Vous désirez coloniser, vous aussi, messieurs, et vous désirez le faire avec la pensée religieuse et patriotique de nos pères : votre devise m'en est une preuve : *Cruce et aratro*.

Coloniser, c'est comme vous le dites, agrandir notre Province, attacher nos compatriotes à ce sol si beau et si fertile, défricher nos immenses forêts, y faire surgir des paroisses nouvelles, nous fortifier comme race, étendre le règne de l'Eglise.

L'œuvre est belle, je pourrais dire qu'elle est sainte.

Qu'elle soit prospère, que nos vœux ardents se réalisent ; plus tard, après nous, des villes, des diocèses auront remplacé les vastes solitudes et les forêts vierges d'aujourd'hui, et votre mémoire sera bénie, messieurs, sous le dôme des cathédrales dont vous aurez en quelque sorte jeté les fondements.

Et maintenant, comment mener à bonne fin une telle entreprise ? Quelles méthodes suivre ? Quelles mesures adopter ? D'après quel plan travailler ? Voilà des questions que vous étudiez et auxquelles vous répondrez pendant les diverses séances de ce congrès. Mais le gage assuré du succès, il sera, n'en doutez pas, dans un courage persévérant, dans l'oubli des intérêts personnels et la recherche du bien public ; dans la générosité et le désintéressement ; dans l'amour de la religion et le zèle de la foi : qualités et vertus qui font les vrais patriotes et les vrais chrétiens.

Discours de Son Honneur le lieut.-gouverneur Jetté

Monsieur le président,

Mes seigneurs,

Mesdames,

Messieurs,

Si ma présence à cette première séance du Congrès de Colonisation peut avoir le résultat que M. le président veut bien lui attribuer, je serai très heureux, messieurs, d'avoir si facilement aidé à votre œuvre en remplissant un devoir qui m'est tout particulièrement agréable. La tâche que vous poursuivez, messieurs de la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement, est, en effet, en dehors de toutes contestations et de toutes controverses ; elle s'impose à toutes les opinions et à tous les partis, et nul ne saurait y être indifférent s'il aime véritablement son pays.

Et, pour ma part, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que je m'y intéresse. Laissez-moi vous dire qu'il y a près de quarante ans, j'étais l'humble secrétaire de la Société de Colonisation du district de Montréal, qui avait pour président un des hommes les plus remarquables que notre pays ait produits, l'honorable T.-J.-J. Loranger.

C'était pour ainsi dire, au début des efforts tentés pour enrayer ce mouvement d'émigration aux Etats-Unis qui nous a fait perdre tant de centaines de mille de nos compatriotes, qui font aujourd'hui bénéficier l'étranger des trésors de leur intelligence et de leur énergie. Tout le monde sentait qu'il fallait faire quelque chose pour remédier à ce mal qui grandissait toujours ; mais aucun plan défini n'avait encore été formulé, et les efforts perdaient leur efficacité à raison de l'absence d'une direction uniforme acceptée. Notre société, je dois le reconnaître, était donc plus patriotique que colonisatrice et, dans notre désir de travailler à l'œuvre commune, nous n'hésitions pas à faire rentrer dans ses attributions tout ce qui nous paraissait tendre de près ou de loin au but final que nous nous proposons, la conservation de la nationalité française sur ce continent. C'est ainsi que nous avons été heureux, à la demande de M. l'abbé Belcourt, d'accorder une aide assez considérable à la fondation d'un collège à Memramcook, pour nos frères acadiens du Nouveau-Brunswick, et, vers le même temps, d'offrir un banquet à cet ami dévoué et fidèle de notre pays, M. Rameau, lors de sa première visite au Canada. Je me rappelle même, à propos de ce banquet, qu'en proposant la santé de notre hôte, notre président avait prononcé un de ces discours si pleins de verve et d'esprit dont il avait le secret et que, pendant près d'une heure, il nous avait tenus sous le charme de sa parole avec tant d'aisance et de naturel que M. Rameau était parti convaincu que tous les Canadiens devaient être des orateurs et que, dans tous les cas, ce n'était plus à Paris, mais à Montréal, que l'on pouvait dire que l'esprit court les rues.

Aujourd'hui, messieurs, profitant de l'expérience des tentatives antérieures, vous avez l'avantage de pouvoir diriger vos efforts avec une sûreté de vue qui nous manquait jadis et qui est un des principaux éléments de votre succès. C'est une supériorité que je suis heureux de vous reconnaître ; mais en me reportant à cette époque de jeunesse et de dévouement, il me semble aussi que je puis dire, sans craindre de vous offenser, que notre ardeur pour la cause que nous voulions servir devait être égale à la vôtre. Aussi est-ce avec un désir sincère d'être utile à votre société que j'en ai accepté le patronage.

L'œuvre à laquelle vous vous dévouez, messieurs, est à la fois patriotique et sociale. Alarmés à bon droit du mal que nous fait une émigration que rien n'excuse aujourd'hui, vous avez entrepris, d'abord de conserver au pays et à l'agriculture ces nombreux essaims de jeunes hommes robustes que produisent chaque année les vieilles paroisses, puis de ramener à la patrie ceux que nous regrettons si vivement. Vous ouvrez devant eux ce vaste domaine que nous possédons en arrière de nos défrichements actuels, vous les y invitez, vous leur en facilitez l'accès, vous les aidez à le mettre en rapport, à le féconder de leur labour, de leur travail. Vous assurez donc à la province un développement dont bien peu d'années suffiront à démontrer les merveilleux résultats, et vous préservez ces fils vigoureux de notre sol des dangers inévitables d'un contact forcé avec tant de populations diverses qui malheureusement n'ont pas toutes conservé la saine rusticité des nations agricoles.

Développer l'agriculture du pays est sans contredit le plus sûr moyen d'assurer sa prospérité. Or coloniser, c'est cultiver. Les Romains appelaient colons ceux à qui ils confiaient la culture de leurs terres et même ceux qui se livraient à l'agriculture pour leur propre compte. Et on sait combien l'agriculture était honorée chez eux : c'était la plus considérée de toutes les professions ; on y revenait de prédilection, même après avoir fait fortune dans une autre carrière, et les empereurs employaient souvent leurs richesses en entreprises sur leurs domaines ruraux.

Qui donc pourrait hésiter à vous aider dans l'accomplissement de la grande et noble tâche que vous vous êtes tracée ?

Monsieur le président, le grand citoyen auquel vous avez fait allusion, le curé Labelle, avait compris, le premier, que cet immense territoire situé au nord-ouest de notre province, ne devait pas rester fermé et inculte ; que la Providence, qui nous a si merveilleusement conservés pendant une période plus difficile, n'a pas inutilement doué notre race de qualités exceptionnelles d'endurance et d'énergie, et que le dépeuplement anormal que nous avons subi du côté sud ne pouvait être réparé et compensé que par le repeuplement régulier du côté nord. Apôtre et grand patriote, il s'est mis à l'œuvre pour réaliser l'idée grandiose qu'il avait conçue, prêchant cette nouvelle croisade de la colonisation, y consacrant toute l'énergie de son âme, toute l'ardeur de son cœur, toutes les forces de sa puissante organisation physique. Il nous a donné ce qui nous manquait, un programme, court, mais éloquent : « Emparons-nous du sol ! »

Puis, après nous avoir habitués à marcher à sa suite, il est tombé avant d'avoir accompli toute sa tâche, mais nous laissant pénétrés de l'importance de son œuvre et vivifiés de son esprit.

Votre société, monsieur le président, s'inspire de ce grand exemple, elle a adopté le programme de ce grand citoyen, elle entend l'exécuter. Vous avez compris que le curé Labelle était un de ces hommes privilégiés à qui il est parfois donné de voir dans l'avenir et d'y tracer à leurs compatriotes, comme aux temps des révélations bibliques, la voie à suivre pour l'accomplissement des promesses de Dieu. Heureux sont les peuples qui savent reconnaître ces inspirés et profiter de leurs conseils ! En travaillant à remplir cette tâche que le curé Labelle s'était imposée, vous assurez, messieurs, la conservation de la race française en Amérique et vous travaillez à l'accomplissement de sa destinée providentielle sur ce continent. Je suis de ceux qui croient à cette destinée. J'applaudis donc de tout cœur à vos travaux et à vos efforts, et je suis heureux de voir tant de mes concitoyens vous apporter aujourd'hui l'hommage de leur approbation et de leur encouragement.

Caisse ecclésiastique

Avis au clergé

MONSIEUR le secrétaire-général de la Caisse ecclésiastique du diocèse de Montréal nous prie de reproduire ici l'avis de convocation que, sur la demande de Mgr l'archevêque, il vient d'adresser à tous les membres de l'association.

Montréal, 28 novembre 1898.

Monsieur,

L'assemblée générale annuelle de la Caisse ecclésiastique se tiendra à l'Archevêché le 29 décembre prochain, à 10 heures a. m. et sera suivie d'une assemblée générale, — extraordinaire, — et spéciale pour discussion des amendements proposés par le comité nommé « ad hoc ». Vous recevrez le projet d'amendements la semaine prochaine.

Votre humble serviteur,

F. L. T. ADAM,

Secrétaire-Général.

M. L'ABBE BRISSET

NOUS avons déjà recommandé aux prières de nos lecteurs l'âme de feu M. Brisset, curé de Saint-Augustin à Paris, et chanoine honoraire de Montréal.

Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui en partie, les lignes édifiantes consacrées à la mémoire de ce vénérable prêtre par la *Voix de Chartres*.

L'abbé Brisset est né à Paris, en 1836 ; mais sa propriété patrimoniale se trouvait aux Nos près Dreux-Cherisy. Il a donc fait ses premières études à Dreux, et quand, il y a quelques années, il y fut invité à présider une distribution de prix, il déclara dans son discours l'émotion qu'il avait ressentie en mettant le pied sur le seuil de cette école.....

Il se prépara à la prêtrise au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs et à Saint-Sulpice.....

M. l'abbé Brisset a été successivement vicaire à Saint-Gervais et à Sainte-Clotilde, aumônier militaire en 1870, puis vicaire à Saint-Eugène et à Saint-Michel des Batignolles ; en 1882, curé de Saint-Jacques-Saint-Christophe et, en 1887, il remplaça, comme curé de Saint-Augustin, M. l'abbé Taillandier qui, avant de mourir, l'avait demandé pour successeur.

Mgr l'archevêque de Montréal le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale ; ce fut lui qui, à Montréal où il se trouvait alors, chanta la messe pour le repos de l'âme de M. Carnot, dont le Canada venait d'apprendre la mort tragique.

A Saint-Augustin, M. l'abbé Brisset a fondé une splendide école des Frères, accru l'importance d'autres œuvres et embelli son église. Il avait des goûts d'artiste, un vrai talent d'administrateur et la générosité d'un homme de bien. Chaque semaine il consacrait une matinée à distribuer aux pauvres des secours matériels en ajoutant à l'aumône quelques mots d'affectueuse commisération.

Après une carrière si bien remplie, il a quitté ce monde, vivement regretté de ses paroissiens, riches ou pauvres, et de ses amis. Que Dieu le récompense !

LE R. P. BAROUX

Missionnaire apostolique

(Pour la *Semaine religieuse*)

LE vénérable missionnaire des Pattowatomis, Louis-Etienne-Alexandre Baroux, vient de s'éteindre paisiblement à l'âge de 82 ans, chez les sœurs de la Merci, en la ville de Manistee, dans l'Etat du Michigan (E.-U. d'Amérique).

La carrière de ce vétéran du sanctuaire, visiblement bénie de la divine Providence, est semée d'incidents d'un intérêt palpitant.

Il naquit en 1817 dans la ville du Mans, en France. Dès sa jeunesse, le P. Baroux se fit remarquer par sa tendre piété envers la sainte Vierge et son goût prononcé pour les œuvres apostoliques. Les récits des travaux que les prêtres français ont opérés en Orient et le tableau des souffrances qu'ils ont endurées là-bas, dans la Chine et au Japon, développèrent dans le cœur du jeune séminariste les germes de sa vocation. Son pieux directeur cultiva prudemment l'inclination de cette âme que la grâce avait touchée. Il permit à son élève d'entrer en religion avant sa troisième année de séminaire ; mais l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, qui avait remarqué l'état inquiétant de la santé du jeune Baroux, s'y opposa carrément. Il voulait sans doute aussi ménager au lévite le temps de murir sa vocation.

L'année s'écoula. Louis Baroux fut ordonné prêtre. C'était en 1842. Il passa un ans dans le ministère paroissial et s'y fit remarquer par son zèle et sa ponctualité dans l'accomplissement de ses fonctions ecclésiastiques.

Cependant le jeune vicaire n'était pas heureux. La grâce travaillait sourdement ce cœur fortement épris du désir de se consumer pour le salut des millions d'âmes qui croupissaient là-bas au fond du paganisme. L'évêque manda l'abbé Baroux à l'évêché.

— « Mon enfant, lui demanda le prélat, désirez-vous encore partir pour les missions ?

— Ardemment, Monseigneur.

— Mais votre santé est extrêmement délicate : comment pourrez-vous supporter les fatigues d'un long voyage, la rigueur d'un climat meurtrier et les privations du missionnaire ?

— Dieu, j'en ai la confiance, me soutiendra.

— Eh bien ! partez, mon enfant, votre évêque vous bénit ! »

L'abbé Baroux sortit joyeux, et partit quelques semaines après, pour le noviciat des Pères de Sainte-Croix. Au bout d'un an, son supérieur l'envoya en Amérique. Il se rendit au Collège Notre-Dame, fondé par le vénéré P. Sorin, dans l'Indiana, et y séjourna deux ans comme professeur. De là il fut assigné aux missions du Michigan. Il fixa sa résidence à Silver Creek, au centre d'une tribu sauvage. Ses vœux étaient enfin accomplis : il était missionnaire. Les Pattowatomis saluèrent l'arrivée du chef de la prière et accueillirent avec respect la robe noire du jeune apôtre. Ils l'introduisirent dans une pauvre cabane couverte d'écorce et mesurant douze pieds carrés. Un bien modeste presbytère en vérité. Pour lit, quelques planches et des feuillages ; pour table, un tronc d'arbre installé au centre de la hutte. Point de lumière, si ce n'est la pâle lueur fournie par une petite veilleuse ; point de serviteur, point de voisins. Pour compagnons les oiseaux de la forêt, le murmure du ruisseau ou la psalmodie du bréviaire. Deux ans passés dans cette profonde solitude sembleraient une éternité. Cependant le P. Baroux se plaisait à répéter plus tard : Ce sont là les plus belles années de ma vie.

Un incident vint arracher le Père à sa chère mission. L'incendie ayant consumé l'orphelinat de Notre-Dame, le P. Sorin rappela le P. Baroux et lui enjoignit d'aller en France solliciter des aumônes pour rebâtir l'asile des orphelins. Le Père partit pour l'Europe en 1848.

Il débuta à Poitiers par un sermon qui créa à la cathédrale une profonde impression. C'était le jour de la Pentecôte, à l'issue des vêpres. La vaste cathédrale était bondée de fidèles. Lorsque le missionnaire parut dans la chaire une sensible émotion saisit l'assemblée. Les auditeurs voyaient devant eux un modeste jeune homme de trente-deux ans, pâle, un peu timide, calme cependant. Humble missionnaire français il venait raconter à la France les travaux que ses frères avaient accomplis dans l'ouest américain, les épreuves qu'ils avaient essuyées et les prodiges que la grâce avait opérés au sein des peuplades sauvages.

L'auditoire était gagné et la quête fut abondante ce jour-là. Sa mission était assurée. Il poursuivit sa course à travers la France et rapporta à Notre-Dame 5000 francs pour les orphelins, des vases sacrés et des vêtements sacerdotaux pour les missions.

En 1852, le P. Baroux fut désigné pour aller fonder une mission au Bengale, en Asie. Il s'embarqua aussitôt pour ce rude et périlleux

voyage, qui dura trois mois. A Chittagon, il trouva quelques centaines de chrétiens qu'il groupa autour d'une modeste chapelle et se mit à évangéliser les païens. C'était à l'époque de la rébellion des Sepoys. Trois mois durant, le missionnaire s'attendait à chaque heure du jour et de la nuit de tomber sous le couteau du barbare. Il échappa au carnage pour lutter ensuite contre les ravages de la peste et du choléra, sous les rayons meurtriers d'un soleil tropical

Dans cet intervalle, il fut deux fois question d'élever le P. Baroux à la dignité de l'épiscopat, mais sa santé était si délabrée qu'il fut contraint de retourner en France pour échapper à la mort. En se rendant au navire qui devait le ramener en Europe, son embarcation chavira et il fut précipité dans la mer à une profondeur de quatre-vingt pieds. Il avait fait vœu en tombant de retourner en Amérique, s'il était sauvé, et de construire à Silver Creek, pour les sauvages, une église en l'honneur de Notre-Dame. La Providence agréa sa promesse. Sur les instances d'une dame qui se trouvait à bord, un câble fut jeté à l'eau. Le Père s'y cramponna et fut retiré à demi-mort. Ce ne fut qu'après des efforts réitérés qu'on parvint à le rappeler à la vie.

Pour accomplir son vœu, le P. Baroux traversa une seconde fois l'océan et construisit l'église de Silver Creek à l'endroit qu'il avait habité au début de son apostolat. La coquette petite église achevée, le Père fixa sa résidence au milieu de ses chers Pattowatomis et continua pendant sept ans d'évangéliser la tribu qu'il convertit tout entière.

En 1872, sentant ses forces épuisées, il obtint de son évêque la mission d'Ecosse, près Détroit, formée de Canadiens-français émigrés de la province de Québec

En 1882, se croyant suffisamment rétabli pour reprendre ses missions, il se rendit à Montagne, petite paroisse à laquelle étaient rattachées quatre stations, dont l'une composée de sauvages. Une nuit qu'il portait les secours de l'Eglise à un mourant, le Père fut lancé dans l'obscurité contre un tronc d'arbre, se démit l'épaule et se déchira la figure. On le crut mort. Son compagnon le transporta à la maison la plus rapprochée et le vieillard ne recouvra l'usage de ses sens qu'au bout de vingt-quatre heures. Incapable de vaquer plus longtemps aux travaux du saint ministère, il se retira à Muskegon, chez un confrère qu'il édifia par sa piété et son zèle apostolique.

Au bout d'un an, l'évêque de Grand Rapids le nomma chapelain des soeurs de la Merci, à Big Rapids, où il séjourna deux ans. Un

jour que j'allais visiter le vénérable confrère, je le trouvai assis à la fenêtre, morne et abattu.

— « Comment vous portez-vous ici, mon Père, lui demandai-je ?

— J'ai le coeur malade, répondit-il d'un ton mélancolique. Il y a là-bas continua-t-il, en m'indiquant de la main la direction de Cadillac, des centaines de familles qui demandent le pain du bon Dieu, et il n'y a personne pour le rompre. Je me sens capable de travailler. »

En effet, ce septuagénaire pouvait travailler. Il partit pour Cadillac et y exerça les fonctions du saint ministère sur un territoire qui couvrait une superficie de 80 milles carrés, avec l'ardeur de ses premières années d'apostolat. Ses paroissiens le vénéraient, les protestants l'admiraient et le clergé s'inclinait devant cette chevelure blanchie dans le sanctuaire. On l'a vu parfois, à soixante-douze ans, secourir des mourants à 60 milles de Cadillac. Plus d'une fois le vieux missionnaire s'affaisa sous le fardeau du ministère. Quatre fois on le trouva évanoui à l'autel ou sur le chemin de la petite église. C'était la fin. Mgr de Grand Rapids l'engagea à prendre sa retraite vingt fois méritée. Il consentit enfin, en 1895, à renoncer à la vie du ministère. Un confrère, qui fut constamment son ami et son confident, l'accueillit à Muskegon. Le bon Père y séjourna un an, puis, survenant les infirmités de la vieillesse, il alla s'enfermer à l'hospice de la Merci d'où sa belle âme, riche de mérites, s'est envolée vers son Créateur.

Sa mort fut édifiante comme l'avait été sa vie entière. On lui fit des obsèques imposantes. L'évêque diocésain, entouré d'un nombreux clergé, voulut officier en personne. Les dépouilles mortelles du vétéran du sanctuaire, selon ses dernières volontés, furent transportées à Silver Creek pour être déposées dans l'humble cimetière de cette mission, à l'ombre de l'église qu'il avait bâtie et au milieu des sauvages qu'il avait évangélisés. Ils étaient là présents en grand nombre, quelques-uns venus d'une distance considérable pour saluer les restes de celui qui avaient été pour eux un père et un protecteur. Je les ai vus debout autour du cercueil de l'ancien ami, mornes et pensifs. Quelques-uns pleuraient, le sauvage d'ordinaire ne sait pas pleurer, même quand la douleur lui déchire le coeur.

Au cimetière ils étaient encore là, les derniers agenouillés, en cercle près de la fosse fraîchement recouverte, la tête nue et dans l'attitude de la prière. Le chef seul était debout, sous un cyprès, les yeux attachés sur le tertre funéraire.

Qu'il repose en paix, le vénérable missionnaire de Silver Creek !

L'abbé J.-ROCH MAGNAN.

CONGREGATION DES RITES

Chant et récitation publique des Litanies



OUTRE les trois litanies dont l'usage public est autorisé dans l'Eglise universelle, — à savoir les litanies des Saints, les litanies de la Sainte Vierge et les litanies du Saint Nom de Jésus (1), — il y en a, par exemple les litanies du Sacré-Cœur, du Cœur très pur de la Bienheureuse Vierge Marie, et d'autres, qui ont été approuvées par des évêques pour la récitation privée et qui ne se trouvent ni dans le Bréviaire ni dans le Rituel romain. On demande :

1o S'il est permis à des religieuses ou à des instituts religieux de chanter ou de réciter comme des prières vocales, *en particulier*, ces litanies privées. — Réponse : Oui.

2o S'il est permis à ces familles religieuses de chanter ou de réciter de telles litanies *au chœur* ou dans leur oratoire respectif. — Réponse : Non, il n'est pas permis de les chanter ou de les réciter en commun dans un chœur public ou dans un oratoire public.

3o S'il est permis aux simples fidèles de chanter ou de réciter dans une église publique ces litanies privées, soit en particulier soit en commun. — Réponse : En particulier, oui ; en commun, non. — 11 février 1898.

Un directeur général de l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille (Liège) a adressé cette question à la S. Congrégation : Depuis les décrets rendus par la Sacrée Congrégation des Rites relativement à la récitation des Litanies, peut-on encore garder la coutume d'après laquelle les associés, réunis seuls et les portes closes à l'église ou dans un oratoire public, récitent en dehors des fonctions liturgiques, non pas en particulier, mais *en com*

(1) On voit, par ce texte, que la récitation publique des litanies du Saint Nom de Jésus est parfaitement permise. Un *monitum* de la S. Congrégation des Rites, du 16 juin 1880, approuve formellement la récitation publique des litanies du Saint Nom de Jésus ; et la récitation en est aussi implicitement permise par le décret du 6 mars 1894, autorisant l'usage public des litanies contenues " dans les éditions récentes du Rituel approuvées par la S. Congrégation. "

mun, des litanies de la Sainte-Famille approuvées par la plupart des ordinaires ? — Réponse : Qu'on observe les décrets, quelle que soit la coutume. — 11 février 1898.

Ces réponses prouvent une fois de plus la vigilance sévère de la Sacrée Congrégation à l'endroit des prières récitées sous forme de litanies. Il est bien établi que seules les trois litanies indiquées ci-dessus peuvent être chantées ou récitées en commun dans les églises ou chapelles publiques. (Cf. les décrets ou réponses du 3 mars 1821, du 18 avril 1860 (du Saint-Office), du 16 juin 1880, du 6 mars 1894, du 28 novembre 1895.) — La règle générale est celle-ci : l'usage privé des litanies n'est permis qu'après une approbation des ordinaires; l'usage public dans une église ou chapelle publique, n'est permis qu'après une approbation de la Sacrée Congrégation des Rites.

Apostolat de la Prière

OU

LIGUE DU SACRÉ-CŒUR

Intention générale du mois de décembre 1898, approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape :

Le salut de l'enfance chrétienne

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT CE MOIS

DIVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les catholiques se préoccupent, avant tout, d'élever leurs enfants dans l'amour de la religion et de la vertu.

Résolution apostolique : Soutenir de tout notre pouvoir les écoles et les collèges catholiques.

et l
fes
par
F
col.
caté
que
d'E
Bib
teu
V
d'O
et à
Se
disc
— 2
gran
leço
rage
ense
le te
glai
qu'es
Act
cée s
roma
déri
miné
disco
quel
caract

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

Dans l'enseignement public en Angleterre

L'ANGLETERRE a certainement de nombreux défauts ; mais elle a le respect de la liberté de chacun. Chez elle la liberté d'enseignement n'est pas un vain mot, et la neutralité n'est pas l'oppression des consciences et la profession de l'athéisme pratique. L'instruction religieuse fait partie intégrante des examens pour tous les diplômés.

Par exemple, pour les examens d'Oxford, de Cambridge et du collège des Précepteurs, il faut nécessairement présenter ou le catéchisme ou deux livres de la Bible. Et comme les catholiques ne veulent pas étudier la Bible protestantisée, les questions d'Écriture Sainte sont rédigées pour eux conformément à la Bible catholique et les copies sont corrigées par un examinateur catholique.

Voici les questions qui ont été posées aux derniers examens d'Oxford qui correspondent à peu près à notre brevet supérieur et à notre baccalauréat :

Saint Luc : 1o Comment Notre-Seigneur reprend-il dans ses disciples l'ambition, l'intolérance d'esprit, le manque de foi ? — 2o Quand et où furent prononcées les paroles suivantes : le grand festin, les dix mines, les vigneronniers infidèles ; quelles leçons renferment-elles ? — 3o Comment Notre-Seigneur encourage-t-il la persévérance dans la prière par son exemple et son enseignement ? 4o Expliquez les expressions suivantes et donnez le texte : le sein d'Abraham ; le signe du prophète Jonas ; un glaive transpercera ton âme ; si le bois vert est ainsi traité qu'est ce que sera-ce du bois sec ?

Actes des Apôtres XIII et XVIII : 1o Montrez l'influence exercée sur la carrière de saint Paul par la suprématie de l'empire romain dans les contrées qu'il a visitées. — 2o Enumérez et décrivez les occasions où les actions de saint Paul ont été déterminées par des visions. — 3o Montrez par la comparaison des discours de saint Paul à Lystre, Athènes et à Millet, jusqu'à quel point la forme de ses discours a été déterminée par le caractère des auditeurs. — 4o Dites brièvement ce que les

« Actes » racontent du magicien, de Crispus, d'Aquila, Tertullus et Publius. — 5o Expliquez, en vous rapportant au contexte, les paroles suivantes : « Ne te fais pas de mal, car nous sommes tous ici ; — Je sais qui est Jésus, je sais qui est Paul, mais vous qui êtes-vous ? — Assurément cet homme est un meurtrier. »

Peut-on penser sans rougir qu'en Angleterre la protestante Université d'Oxford pose aux candidats catholiques et protestants de pareilles questions qui ne seraient nullement déplacées dans un Petit Séminaire ou même dans un Grand Séminaire ; tandis qu'en France on n'ose plus prononcer le nom de Dieu dans les régions officielles ?

Semaine Religieuse de Cambrai.

LE PREMIER PRÊTRE ZOULOU

Parmi les élèves de la Propagande qui viennent d'achever leurs études et de recevoir les saints ordres pour aller se consacrer aux Missions, on signale le premier prêtre zoulou sous le nom de l'abbé Müller. Ainsi s'appelle son bienfaiteur, un généreux catholique allemand, auquel il dut d'être élevé d'abord chez les PP. Trappistes de Princetown, dans la colonie de Natal, et, ensuite, d'être envoyé à Rome. « Je suis heureux, disait-il naguère en repartant pour aller évangéliser les peuplades dont il est issu, d'être le premier prêtre catholique zoulou destiné à leur prêcher la vraie foi ; mais je suis non moins heureux de penser que je ne suis pas le dernier, car je laisse à la Propagande un autre de mes nationaux pendant qu'un troisième est attendu déjà pour prendre ma place. »

AUX PRIÈRES

Fr Mathieu, des frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul, décédé en Belgique.

Sr Benoîte, née Victorine-Amélie Lachapelle, des Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal, décédée à Montréal.